

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 septembre 2023**

**CP20230919\_10  
id. 2489**

*Le 19 septembre 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BEQ, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT ET  
L'ASSOCIATION RELIENCE 82 POUR LA PLATEFORME 3S**

---

Par délibération du 24 mai 2022, la commission permanente a reconduit la convention de partenariat entre le Département et l'association Relience 82 pour la plateforme 3S (secours, santé, social) portant attribution d'une contribution départementale annuelle, identique depuis 2020, d'un montant de 25 880 €.

L'association Relience 82 est gestionnaire du service intégré d'accueil et d'orientation.

Le service intégré d'accueil et d'orientation, installé dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours depuis 2018, coordonne et relaye les informations à caractère social émanant des numéros d'urgence réunis sur la plateforme d'appels, pour des problématiques suivantes : hébergement / logement, protection de l'enfance, adulte vulnérable de plus de 60 ans, adulte vulnérable entre 18 et 60 ans sur la ville de Montauban.

Les informations transmises par fiche de liaison au Département pour la compétence enfance et adulte vulnérable sont issues des interventions des sapeurs pompiers et du SAMU, qui peuvent être amenés à constater des problématiques sociales au domicile des personnes.

La pertinence du dispositif n'est plus à démontrer, même si les statistiques au titre de l'année 2022 sont à la baisse. 2022 a été une année fortement perturbée par les modifications de gestion des urgences et de l'activité du numéro d'appel du 15.

Les fiches transmises au Département concernant les adultes de plus de 60 ans, permettent aux équipes médico-sociales de rencontrer les personnes vulnérables, voire en danger, non connues des dispositifs de droit commun.

Les services de la protection de l'enfance sont moins concernés, du fait probablement du numéro vert départemental « enfance en danger » (0 800 00 82 82) et du numéro national 119, les deux étant joignables 24 h sur 24 h et 365 jours par an.

Pour 2023, il est proposé de reconduire la contribution financière du Département à hauteur de 25 880 €.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget prévisionnel 2023, à la ligne budgétaire programme P021, opération O 002, enveloppe E05, NATANA2875-6568/58/65.

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 24 mai 2022 relative à la plateforme 3S – convention de partenariat entre le Département et le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO),

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées pour l'année 2023, la contribution financière départementale d'un montant de 25 880 €, à verser à l'association Reliance 82 dans le cadre du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) ;
- Approuve la convention de partenariat à conclure avec l'association Reliance 82, service intégré d'accueil et d'orientation, telle que ci-annexée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire programme P021, opération O 002, enveloppe E05, NATANA 2875-6568/58/65 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/10/2023 Reçu en préfecture le 18/10/2023 Publié le 18/10/23 ID : 082-228200010-20230919-2666-DE-1-1
---

Le Président,

Michel WEILL